

**Liste des modifications apportées par la version 13  
du guide des examens biologiques : PREA TOUS M FI 005**

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
5	<p><u>Contacter le laboratoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Actualisation des coordonnées du cadre de santé</u></li> <li>• <u>Actualisation de la figure 1</u> : organigramme par processus du laboratoire</li> </ul>
6	<p><u>Informations pour les patients et utilisateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Locaux</u> : salle de prélèvement dédiée aux prélèvements rhinopharyngés (PCR Covid)</li> <li>• <u>Ajout des prélèvements rhinopharyngés</u> aux prélèvements réalisés sur rendez-vous au laboratoire</li> <li>• <u>Tableau 1</u> : actualisation de la liste des examens médicaux réputés urgents validée après avis de la CME du 28/10/2021</li> </ul>
7	<p><u>Prélèvement et manipulation des échantillons primaires</u></p> <p><u>Tableau 2</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Flacons d'hémoculture</u> : changement de référence (flacons plastiques et non plus verre)</li> <li>• <u>Flacon pour recueil des urines de 24h</u> : modification de l'illustration (flacons marrons et non plus blancs)</li> <li>• <u>Pot pour coproculture</u> : modification de l'illustration (flacons transparents et non plus opaques)</li> <li>• <u>Ecouvillons secs standards</u> : actualisation référence</li> <li>• <u>Matériel pour prélèvements nasopharyngés</u> : ajout</li> </ul> <p><u>Tableau 3</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Ajout kit Biomnis K11</u> : Kit Chlamydia trachomatis et/ou Neisseria gonorrhoeae</li> </ul>
9.1.2	<p><u>Examens du secteur hématologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>V<sub>S</sub></u> : remplissage du tube volume minimal = 1,8mL au lieu de 1,5mL</li> </ul>
11.1	<p><u>Examens du secteur biochimie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Tableau 11.1.2:</u>            Au paragraphe « Délai et température de conservation post analytique », il est précisé : « <i>Les prélèvements sanguins et urinaires destinés aux examens de biochimie réalisés par le laboratoire de Montceau sont conservés en règle générale pendant 48h, en tubes bouchés, à température réfrigérée. Objectifs : vérifications ± ajouts d'examens selon la stabilité des paramètres : cf ci-dessous §11.1.3. Une sérothèque congelée est par ailleurs conservée pour certains examens : BHCG et sérologies. NB : n'y a pas de conservation post-analytique pour les seringues de gazométrie. »</i></li> </ul>

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tableau 11.1.3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la colonne « Délai et température de conservation post analytique au laboratoire de Montceau » est supprimée</li> <li>- la colonne « Délais d'ajout après centrifugation               <ul style="list-style-type: none"> <li>* si conservé à température ambiante</li> <li>** si conservé réfrigéré en tubes bouchés »</li> </ul>               est renommée : « Délais d'ajout après centrifugation (dans les conditions de conservation du laboratoire : tube bouché, réfrigéré) » et l'ensemble des délais d'ajouts sont revus             </li> </ul> </li> <li>• <b><u>ACTH, Ammoniaque (sang)</u></b> : ajout de la consigne « <i>tube réfrigéré + kit acheminement disponibles au laboratoire</i> », délai d'acheminement immédiat</li> <li>• <b><u>Procalcitonine</u></b> : ajout des consignes :           <ul style="list-style-type: none"> <li>« Cf <a href="#">site Endormi</a></li> </ul> <p>Infections respiratoires basses (IRB)            Dosage non recommandé pour le suivi des pneumopathies communautaires.            Utilisation justifiée seulement dans l'aide à la décision d'antibiothérapie pour les BPCO stade 3.            Dosage J0 pour décision d'antibiothérapie :           <ul style="list-style-type: none"> <li>- PCT &lt; 0,1 ng/mL : antibiothérapie déconseillée</li> <li>- PCT &gt; 0,25 ng/mL : antibiothérapie conseillée</li> <li>- PCT : 0,1-0,25 ng/mL : décision clinique de mise sous antibiothérapie</li> </ul>           Dosage J3 - J7 (éventuellement) pour décision d'arrêt d'antibiothérapie : arrêt si PCT &lt; 0,25 ou diminution de 80% de la valeur initiale J0</p> <p>Sepsis            Le diagnostic de sepsis est clinique et peut s'aider des scores Quick SOFA (score Glasgow, TA systolique, fréquence respiratoire) et SOFA (sepsis si score &gt; 2 ou augmenté de 2 si défaillance d'organe préalable). Aucun des 2 scores d'évaluation n'inclut la PCT.            Utilisation justifiée dans l'optimisation de la durée de l'antibiothérapie.            Patient traité : dosage PCT à J0-J3-J5 (éventuellement) : arrêt antibiothérapie conseillé si PCT &lt; 0,5 ou diminution de 80% de la valeur initiale J0. »</p> </li> <li>• <b><u>Protéines urinaires</u></b> : ajout du commentaire « <i>éviter la présence de sang dans les urines</i> »</li> <li>• <b><u>Sérologie SARS-CoV2</u></b> : ajout de la consigne « <i>NB : Respecter un délai minimal de 7 jours après le début des symptômes pour les formes graves, et de 14 jours dans les autres cas.</i> » et du commentaire « <i>La méthode utilisée par le laboratoire (technique quantitative anti protéine Spike) permet un suivi longitudinal de l'immunité chez les patients infectés et vaccinés.</i> »</li> </ul>
11.2	<p><u>Examens sous-traités du secteur biochimie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout de l'examen <u>ADH</u>, avec commentaire : <i>Contact préalable avec biologiste impératif pour valider l'indication et organiser le prélèvement (nécessite matériel de prélèvement spécifique)</i></li> <li>• Ajout de l'examen <u>angiotensine II</u>, avec commentaire : <i>Tube réfrigéré + kit acheminement disponibles au laboratoire</i></li> <li>• <u>Catécholamines plasmatiques</u> : 2 tubes vert foncé (et non plus 2 tubes mauves)</li> </ul>

Paragraphe(s) concerné(s)	Description de la(des) modification(s)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout des examens : « <u>Génotypage + phénotypage DPD</u> » et « <u>Suivi pharmacologique 5 FU</u> » pour préciser les indications de ces examens (par rapport au test de première intention constitué par l'uracilémie) et les consignes principales relatives à ces examens</li> </ul>
12.1	<p><u>Microbiologie : consignes et informations communes à l'ensemble du secteur</u></p> <p>Les précisions suivantes sont apportées concernant les navettes d'acheminement des prélèvements vers le laboratoire de Chalon :</p> <p><b><u>Implication pour les cliniciens :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>En cas d'urgence clinique (suspicion de méningite, de pleurésie bactérienne, d'ascite infectée, d'arthrite septique ou microcristalline, de paludisme, de pyélonéphrite chez la femme enceinte ou le jeune enfant...) : il est indispensable que le clinicien prévienne le biologiste avant la réalisation du prélèvement ++, afin d'optimiser les délais d'acheminement (commande de navette supplémentaire)</i></li> <li>• <i>En dehors des urgences cliniques : il est indispensable que le clinicien programme la réalisation de ses gestes (ponction, aspiration, lavage...) en fonction des horaires des navettes, afin que les échantillons ne parviennent pas au laboratoire après le départ de la dernière navette programmée de la journée.</i></li> </ul>
12.2	<p><u>Examens du secteur microbiologie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression de la mention « ⊙ réalisation des 1ères étapes à Montceau » pour les examens suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- cytobactériologie du LBA</li> <li>- cytobactériologie d'un liquide d'épanchement</li> <li>- cytobactériologie et biochimie du LCR</li> </ul> </li> <li>• <u>Cytologie urinaire seule et compte d'Addis</u> : sous-traités au laboratoire du CHWM et non plus réalisés à Montceau</li> <li>• <u>SARS-CoV-2</u> : ajout de la réalisation au laboratoire des tests Lamp PCR</li> <li>• <u>Paludisme</u> : examen désormais sous-traité au laboratoire du CHWM</li> <li>• <u>Hémocultures</u> : modification de la répartition des tâches entre Montceau et Chalon : M : mise en culture, rendu des résultats négatifs, examen direct pour la 1ère hémoculture positive d'un « train » d'hémocultures/ CHWM : prise en charge des hémocultures qui poussent Ajout du commentaire : « Prévention du risque infectieux lors du prélèvement : cf <a href="#">INS 140</a> »</li> <li>• <u>Recherche de Chlamydia - Gonocoque (par PCR)</u> : ajout du sous-traitant Biomnis (suspension temporaire de la sous-traitance auprès du laboratoire du CHWM dans un contexte de rupture de stock de réactif)</li> </ul>